DLP29-6-83195642

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE "PAYS DE LA LOIRE"

10, Rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX - Tél (41) 36.16.55



EDITION DE LA STATION "PAYS DE LA LOIRE"

Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée

Grandes cultures

Tarif : 80,00 F

BULLETIN N° 50 du 23 JUIN 1983 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

MAIS

PYRALE DU MAIS -

La pyrale est préoccupante depuis plusieurs années, dans les Pays de la Loire. Dans les secteurs contaminés par cet insecte, il convient, au cours de la campagne actuelle, de prendre certaines précautions, car l'extension et la recrudescence des dégâts ont plusieurs causes.

- abandon des labours profonds, au profit de semis directs de blé après maïs, depuis plusieurs années. Cette technique a pour inconvénient de permettre aux chenilles d'hiverner dans de bonnes conditions, et de donner, l'été suivant, un maximum de papillons.
- tendance à négliger la destruction, par le feu, des déchets de cribs.
- absence de traitements chimiques dans certaines zones.

La dernière enquête effectuée à l'automne 1982 par le Service de la Protection des Végétaux, les Chambres d'Agriculture des départements concernés, avec le concours du maïs angevin et de la Coopérative agricole de la Sarthe, confirment des niveaux de population en évolution.

- Maine-et-Loire : situation stable ou en légère régression.
- Sarthe : situation en extension géographique, avec un niveau de population en augmentation.
- Mayenne : situation stable dans le foyer de Villedieu-Charlemagne.
- Vendée : situation stable, population en légère régression .
- Loire-Atlantique : régression du petit foyer.

Dans l'Ouest, on considère que les risques sont importants, au cours de l'année suivante, lorsque l'on observe, en moyenne, une chenille par plante sur maïs grain, et 0,5 chenille par plante sur maïs semence.

En 1982, ce seuil a toujours été dépassé dans les zones quadrillées sur la carte de la page 3.

La situation demeure donc préoccupante, dans certaines zones à maïs grain ou maïs semence de Maine-et-Loire, de la Sarthe, de la Vendée et de la Mayenne.

Maintenant, les agriculteurs connaissent bien cet insecte, et peuvent replacer les exploitations ayant subi des dégâts dans le cadre de cette carte. La station d'avertissements agricoles donnera prochainement les indications sur l'évolution de la Pyrale du maïs, et sur les dates d'intervention les plus opportunes.

Pour intervenir avec efficacité, il est utile de préciser certaines particularités de la biologie de la Pyrale, et les méthodes d'intervention qu'elle peut nécessiter. Le vol vient de commencer.

BIOLOGIE DE LA PYRALE DU MAIS -

La Pyrale du maïs passe l'automne, l'hiver et le printemps à l'état de chenille, dans les tiges et débris de récolte, sur le sol. Elle se transforme en chrysalide vers la fin Mai, début Juin.

Fin Juin, début Juillet, naissent les premiers papillons qui pondent, durant la nuit, sur le maïs. Les oeufs sont nombreux lorsque les températures crépusculaires sont supérieures à 15°, et l'hygrométrie élevée. Ils sont déposés à la face inférieure des feuilles, et s'imbriquent les uns sous les autres.

La jeune chenille qui vient d'éclore, s'attaque aussitôt au limbe des feuilles, dévore

.../...

Publication Périodique Inscription à la CPPAP n° 534 AD. - Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur Gérant : C. Bain.

du pollen, pénétre dans la panicule ; quelques jours plus tard elle perfore la tige.
Ce sont les galeries que les chenilles creusent dans les tiges, qui diminuent leur résistance,et sont à l'origine des dégâts les plus graves. De plus, la mauvaise alimentation de la plante provoque des pertes de poids de grains, d'où une diminution des rendements.

Cette première génération est la plus importante. Dans nos régions de l'Ouest la seconde génération, toujours partielle, est négligeable, et sans incidence économique; elle évolue fin Août, début Septembre.

LUTTE CHIMIQUE CONTRE LA PYRALE DU MAIS -

La lutte chimique est basée sur le fait que la jeune chenille est sensible aux insecticides,avant sa pénétration dans la tige, le point de pénétration étant obligatoirement l'aisselle d'une feuille.

Deux méthodes d'intervention chimique sont utilisables à partir de cette campagne :

1) Traitement classique avec les microgranulés

Lorsque le maïs est,du stade "cornet" , à "50 % des panicules sorties", selon les années. Cette technique efficace a pour inconvénient de nécessiter l'emploi d'un matériel adéquat "enjambeur" , appartenant rarement à l'agriculteur. La liste des spécialités utilisables, bien connues des producteurs, sera publiée dans un prochain bulletin.

2) Traitement en pulvérisation

Lorsque le maïs atteint 1 m à 1,20 m,avec le pulvérisateur de l'agriculteur.
Dans ce cas, deux spécialités, qui viennent d'obtenir une autorisation provisoire de vente, peuvent être employées, il s'agit :

- du Decis, à base de déltaméthrine, à la dose de 0,5 l de produit commercial par Ha.
- du Sumicidin 10, à base de fenvalérate, à la dose de 1,5 l de produit commercial à l'Ha.

Ces deux spécialités qui contiennent des pyréthrinoïdes de synthèse, ont une rémanance suffisante pour être employées en traitement précoces.

Ces deux produits,et en particulier DECIS font encourir le risque d'un développement important d'une espèce de pucerons, Rhopalosiphum padi. De telles pullulations, observées surtout en 1980,au début de la formation des grains (première quinzaine d'août) ont pu affecter gravement le rendement. Le choix d'une variété peu favorable à la multiplication de ces pucerons, comme d'ailleurs le recours à un mélange de ces spécialités avec un aphicide, ne semblent pas constituer une prévention suffisante à l'égard de ce phénomène qui n'a pu, jusqu'à ce jour, être parfaitement expliqué. Une intervention de rattrapage contre un développement de pucerons pourra s'avérer délicate à réaliser, non seulement en raison du stade développé de la cultre mais aussi de l'évolution "explosive" de telles populations. Seuls pourront être alors utilisés des produits autorisés à la vente pour lutter contre les pucerons des épis des céréales, afin de protéger les abeilles qui viennent butiner le pollen sur les fleurs de maïs.

Le Service de la Protection des Végétaux ne saurait donc trop attirer l'attention des utilisateurs de telles spécialités, sur les risques encourus avec ces produits et l'intérêt que présentent, à cet égard, les spécialités en formulation granulée qui n'engendrent pas de tels inconvénients.

CEREALES

BLE D'HIVER

PUCERONS DES EPIS -

Compte-tenu de l'état de la végétation, il est inutile d'intervenir.

MALADIES DES CEREALES -

Quinze jours après la fin de la floraison, il est trop tard pour intervenir.

POMME DE TERRE

MILDIOU -

Cette maladie s'étend,et la protection assurée par le traitement conseillé dans le bulletin du 9 Juin est devenue insuffisante. Il y a donc lieu de réaliser une nouvelle application, dès réception de cette note; en présence de larves de Doryphore, ajouter un insecticide.

AUTOMNE 1982

ENQUETE PYRALE DU MAIS

Service de la Protection des Végétaux
PAYS DE LA LOIRE

Avec la colllaboration des S.U.A.D.
du Maïs Angenvin, et de la C.A.D.S.

53

72

44

49

85

Zone infestée où le traitement chimique semble justifié en 1983

Zone a moyenne population où le traitement semble non justifié en 1983

Zone peu colonisée où le traitement chimique est non justifié en 1983

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire, 10 rue le Nôtre-ANGERS 49044 - DIRECTEUR GERANT : C. BAIN

70